



Vice caché apres vente à un professionnel

Par **Jielbe**, le **10/05/2025 à 18:49**

Bonjour. J'ai vendu une voiture à "Vendez votre voiture.fr" qui l'a revendue à un garagiste qui semble l'avoir revendue à une dame. Je viens de recevoir une convocation d'un expert car il apparaîtrait deux défauts sur le véhicule (cosses oxydées et faux contact sur le démarreur) et l'acheteuse finale n'est pas satisfaite. En quoi suis-je concerné par cette expertise alors que cette voiture a été entre les mains de professionnels auxquels je me suis adressé pour, justement, ne pas avoir de problèmes car je n'y connais rien en mécanique . Merci pour votre aide.

Par **Zénas Nomikos**, le **11/05/2025 à 12:43**

Bonjour,

je présume que l'expert vous posera quelques questions et vous pourrez dire que vous n'y connaissez rien en mécanique et que vous vous êtes adressé à des pro pour ne pas avoir ce genre d'ennui : vous aurez juste à dire à qui vous l'avez achetée pour qu'éventuellement ce professionnel puisse être discuté en justice dans son éventuelle responsabilité.

Ca ne devrait pas aller plus loin pour vous ne vous inquiétez pas.

Cordialement.

Zénas

Par **Louxor_91**, le **12/05/2025 à 10:51**

Bonjour,

sauf si ces pro n'ont pas fait les choses dans les règles et ont laissé la CG... à votre nom ? Ca doit être possible pour des pro "indélicats"...?